

Des maires UMP à l'offensive contre les mariages blancs

À Toulouse, Jean-Luc Moudenc demande au service de l'état civil de signaler les irrégularités. Ce qu'il ne faisait pas auparavant.



Jean-Luc Moudenc, lors de son premier conseil municipal à la mairie de Toulouse, le 4 avril. PASCAL PAVANI/AFP

AGNÈS LECLAIR  @AgnèsLeclair

IMMIGRATION Bisbille politique ou offensive contre les mariages blancs ? À peine un mois après les élections municipales, deux maires UMP ont marqué leur intention de relancer la lutte contre ces unions de complaisance, contractées sans réelle intention matrimoniale. Des déclarations qui n'ont pas tardé à créer la controverse.

À Toulouse, le nouveau maire UMP, Jean-Luc Moudenc, a indiqué mardi dans un communiqué que la précédente municipalité de gauche avait « interdit » au service de l'état civil de signaler les irrégularités. Selon l'article 40 du Code de procédure pénale, les officiers d'état civil doivent en effet informer le procureur de la République si un projet de mariage leur paraît suspect. Ce dernier décide alors si la célébra-

tion peut avoir lieu. « À notre arrivée à la mairie, des fonctionnaires de l'état civil sont venus nous voir, l'air penaud, en demandant ce qu'il en était de l'instruction de non-application de la loi. C'est choquant ! commente l'élu. J'ai tenu à rappeler qu'il fallait que la loi de la République soit à nouveau appliquée. »

Le précédent maire PS Pierre Cohen dénonce de son côté une logique de « chasse aux sans-papiers pour faire plaisir à un certain électorat de la droite dure ». « Certaines municipalités de droite ont détourné la philosophie de l'article 40 pour ne l'utiliser que pour incriminer les sans-papiers, a renchéri le conseiller régional PS Jean-Paul Maken-go, ex-adjoint en charge de l'état civil, interrogé par l'AFP. Beaucoup de municipalités de gauche ne l'utilisent pas parce qu'elles considèrent que c'est de la délation pure et simple. » Si les officiers d'état civil n'ont pas pour fonction de contrôler la régularité

du séjour des étrangers, ils doivent cependant vérifier l'authenticité de l'intention matrimoniale et interroger les futurs époux s'ils suspectent une fraude, notamment un mariage simulé dans le seul but d'obtenir un titre de séjour.

« Traque » aux étrangers

Le nouveau maire de Toulouse se défend de toute « traque » aux étrangers en situation irrégulière. « Il s'agit simplement de repérer les situations douteuses. Si les futurs mariés semblent tout découvrir de leurs vies respectives, par exemple, ou que l'un est arrivée en France depuis quelques semaines seulement et vient d'un pays où l'autre n'est jamais allé. »

À Orléans, le scandale est arrivé par la création d'une « délégation municipale de lutte contre l'immigration clandestine », une structure inédite créée par le maire

UMP Serge Grouard, dans la foulée de sa réélection. « La lutte contre l'immigration clandestine n'est pas de la compétence du maire mais nous allons néanmoins poursuivre la lutte contre les mariages blancs et les fausses demandes de séjour », avait indiqué l'élu dans son programme. Une initiative très critiquée, notamment par Jean-Pierre Sueur, l'ancien maire PS de la ville et président de la commission de lois de l'Assemblée qui rappelle que la lutte contre l'immigration clandestine relève des compétences et prérogatives de l'État. « La création de cette délégation fait polémique plus sur la forme que sur le fond car il y avait déjà un adjoint en charge de ces questions auparavant, se défend-t-on à la mairie. Nous avons simplement voulu montrer que ces dossiers seraient suivis attentivement alors que le nombre de demandeurs d'asile a grimpé de 21 % en un an dans la région Centre. » ■